

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.080.816, un actif net de D : 10.056.803 et un bénéfice de la période de D : 95.905.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 85,34% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 14,66% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2022

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	8 603 112	10 130 795
Obligations et valeurs assimilées		8 603 112	10 089 671
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	41 124
Placements monétaires et disponibilités		1 477 652	2 372 800
Placements monétaires	5	1 477 629	2 372 790
Disponibilités		23	10
Créances d'exploitation	6	52	630
TOTAL ACTIF		10 080 816	12 504 225
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 578	30 221
Autres créditeurs divers	8	2 435	1 256
TOTAL PASSIF		24 013	31 477
ACTIF NET			
Capital	9	9 685 099	12 037 330
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		81	22
Sommes distribuables de l'exercice		371 623	435 396
ACTIF NET		10 056 803	12 472 748
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 080 816	12 504 225

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>	
Revenus du portefeuille-titres					
Revenus des obligations et valeurs assimilées	10	110 761	448 053	131 449	575 641
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-	1 469
Revenus des placements monétaires					
	11	4 888	29 054	12 357	51 675
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		115 649	477 107	143 806	627 316
Charges de gestion des placements	12	-21 578	-90 777	-30 221	-124 768
REVENU NET DES PLACEMENTS		94 071	386 330	113 585	502 548
Autres charges	13	-2 693	-11 369	-3 803	-15 562
Contribution Sociale de Solidarité		-	-200	-	-200
RESULTAT D'EXPLOITATION		91 378	374 761	109 782	486 786
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 420	-3 138	-51 845	-51 390
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		87 958	371 623	57 937	435 396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 420	3 138	51 845	51 390
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 527	-11 783	-32 146	-16 153
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	30 170	38 563	47 913
		95 905	393 148	116 199	518 546

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	95 905	393 148	116 199	518 546
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	91 378	374 761	109 782	486 786
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 527	-11 783	-32 146	-16 153
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	30 170	38 563	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-331 636	-	-531 605
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-284 432	-2 477 457	-1 636 210	-1 692 174
Souscriptions				
- Capital	3 304 878	22 955 522	5 307 294	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	5 644	20 151	11 951	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	115 418	731 559	181 143	810 134
Rachats				
- Capital	-3 585 725	-25 325 967	-6 888 223	-25 515 799
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 807	-20 324	-15 385	-35 155
- Régularisation des sommes distribuables	-118 840	-838 398	-232 990	-856 422
- Droits de sortie				
VARIATION DE L'ACTIF NET	-188 527	-2 415 945	-1 520 011	-1 705 233
ACTIF NET				
En début de période	10 245 330	12 472 748	13 992 759	14 177 981
En fin de période	10 056 803	10 056 803	12 472 748	12 472 748
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	98 292	118 939	134 597	135 208
En fin de période	95 517	95 517	118 939	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	105,288	105,288	104,867	104,867
TAUX DE RENDEMENT	1,01%	3,89%	0,87%	3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021, à D : 8.603.112 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		8 242 321	8 603 112	85,55%
Obligations des sociétés		1 297 221	1 354 473	13,47%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	52 461	53 545	0,53%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	560 000	589 680	5,86%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	120 000	123 282	1,23%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	27 500	28 728	0,29%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	83 840	0,83%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	53 260	55 017	0,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	30 000	30 966	0,31%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	41 590	0,41%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	84 117	0,84%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	83 683	0,83%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	100 000	101 767	1,01%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	12 000	12 511	0,12%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	12 000	12 973	0,13%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7%	500	50 000	52 774	0,52%
Emprunt National		87 500	89 752	0,89%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,8%	500	50 000	51 234	0,51%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	37 500	38 518	0,38%

Bons du trésor assimilables		6 857 600	7 158 887	71,18%
-				
BTA 01-2021 - 5,75%	0	0	-	0,00%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	416 814	4,14%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	727 385	7,23%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	507 109	5,04%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 029 090	10,23%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	517 561	5,15%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	922 627	9,17%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	719 285	7,15%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 295 914	12,89%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 023 102	10,17%
Total		8 242 321	8 603 112	85,55%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				85,34%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 1.477.629 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2021</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	1 474 192	1 477 629	14,69%
Banque Nationale Agricole	1 474 192	1 477 629	14,69%
Total général	1 474 192	1 477 629	14,69%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		14,66%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 52, contre D : 630 au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	452
Autres	52	178
Total	52	630

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 21.578, contre D : 30.221 au 31 décembre 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Maxula Bourse	14 418	20 193
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 296	6 017
Banque Nationale Agricole (distribution)	2 864	4 011
Total	21 578	30 221

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 2.435, contre D : 1.256 au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	803	1 137
TCL	96	119
Retenu à la source à payer	1 536	-
Total	2 435	1 256

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	22 955 522
Nombre de titres émis	226 820
Nombre d'actionnaires nouveaux	614

Rachats effectués

Montant	(25 325 967)
Nombre de titres rachetés	(250 242)
Nombre d'actionnaires sortants	(664)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	30 170
Régularisation des sommes non distribuables	(173)

Capital au 31-12-2021

Montant	9 685 099
Nombre de titres	95 517
Nombre d'actionnaires	773

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 110.761 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2021, contre D : 131.449 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	21 215	94 592	30 196	137 245
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	89 546	353 461	101 253	436 927
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- - Dividendes	-	-	-	1 469
TOTAL	110 761	448 053	131 449	575 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2021 à D : 4.888, contre D : 12.357 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2020, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des dépôts à vue	3 374	18 207	12 357	37 288
Intérêts des certificats de dépôt	1 514	10 847	-	14 387
TOTAL	4 888	29 054	12 357	51 675

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2021 à D : 21.578, contre D : 30.221 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2020, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>
Commission de gestion	14 418	60 653	20 193	83 364
Commission de dépôt	4 296	18 075	6 017	24 842
Commission de distribution	2 864	12 049	4 011	16 562
Total	21 578	90 777	30 221	124 768

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2021 à D : 2.693, contre D : 3.803 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	2 403	10 109	3 365	13 894
TCL	289	1 253	436	1 663
Autres	1	7	2	5
Total	2 693	11 369	3 803	15 562

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.